

Enquête sur l'épuisement des droits de propriété intellectuelle réalisée par ICC auprès de ses membres

En juillet 1999, ICC a demandé à ses membres d'exprimer leur opinion sur la question de l'épuisement international des droits de propriété intellectuelle.

Méthodologie

Dans le questionnaire (*annexe 1*), les personnes interrogées devaient dire ce qu'elles pensaient (contre, pour, sans opinion) de l'épuisement international au niveau des brevets, des marques et des droits d'auteur. Ce questionnaire a été envoyé aux membres de la Commission sur la Propriété Intellectuelle et Industrielle d'ICC et aux comités nationaux d'ICC de 70 pays, qui l'ont à leur tour transmis à leurs adhérents.

Les réponses ont été analysées par secteur industriel et région, répartis en 13 secteurs généraux (Industrie pharmaceutique, Produits chimiques, Industrie Cosmétique, Bureaux d'études, Informatique, Logiciels informatiques et Loisirs, Technologie des Télécommunications et de l'Information, Electroménager et électronique, Biens de consommation domestiques, Automobile et Transports, Vente au détail, Consultants juridiques et en propriété intellectuelle, Organisations panindustrielles et Divers) et 4 régions (Europe, Etats-Unis d'Amérique, Amérique du Sud et Asie).

Les réponses ont été réparties en pourcentage de pour et de contre l'épuisement international. A leur tour, ces pourcentages ont été répartis par secteur et région (*Annexe 2*).

Les raisons fournies par les intéressés à l'appui de leur position ont également été récapitulées par secteur (*annexe 3*).

Synthèse des résultats

Au total, 87 membres d'ICC ont répondu au sondage : 64 européens, 11 américains, 9 sud-américains et 3 asiatiques (Inde). Pour les différents secteurs, les réponses se répartissent de la manière suivante : Industrie pharmaceutique (15) ; Produits chimiques (7) ; Industrie Cosmétique (2) ; Bureaux d'études (7) ; Informatique, Logiciels informatiques et Loisirs (4) ; Technologie des Télécommunications et de l'Information (6) ; Electroménager et électronique (4) ; Biens de consommation domestiques (2) ; Automobile et Transports (6) ; Vente au détail (4) ; Consultants juridiques et en propriété intellectuelle (18); Organisations panindustrielles (2) et Divers (10).



Globalement, 67,8 % des personnes interrogées se sont prononcées contre l'épuisement international des brevets et des marques et 54% se sont prononcées contre l'épuisement des droits d'auteur. 20 % se sont prononcées en faveur de l'épuisement international pour les brevets, 23% pour les marques et 17,3% pour les droits d'auteur. 11,5 % des sondés n'ont pas répondu ou sont sans opinion pour les brevets, 9,2% pour les marques et 28,7 % pour les droits d'auteur.



ANNEXE 2.

Résultats en pourcentages

TOTAL (Réponses: 87)	CONTRE	POUR	SANS OPINION/ PAS DE REPONSE
Brevets	67.8%	20.7%	11.5%
Marques	67.8%	23%	9.2%
Droits d'auteur	54%	17.3%	28.7%

PAR REGION	CONTRE	POUR	SANS OPINION/ PAS DE REPONSE
Europe (Réponses: 64)			
Brevets	76.6%	12.5%	10.9%
Marques	70.3%	18.8%	10.9%
Droits d'auteur	48.4%	14.1%	37.5%
Etats-Unis d'Amérique (Réponses: 11)			
Brevets	63.6%	18.2%	18.2%
Marques	90.9%	9.1%	0%
Droits d'auteur	90.9%	9.1%	0%
Amérique du Sud (Réponses: 9)			
Brevets	33.3%	55.6%	11.1%
Marques	33.3%	55.6%	11.1%
Droits d'auteur	56.6%	33.3%	11.1%
Asie (Réponses: 3)			
Brevets	0%	100%	0%
Marques	33.3%	66.7%	0%
Droits d'auteur	33.3%	66.7%	0%

PAR SECTEUR	CONTRE	POUR	SANS OPINION/ PAS DE REPONSE
Produits pharmaceutiques (Réponses: 15)			
Brevets	93.3%	6.7%	0%
Marques	86.6%	6.7%	6.7%
Droits d'auteur	60%	6.7%	33.3%
Produits chimiques (Réponses: 7)			
Brevets	100%	0%	0%
Marques	100%	0%	0%
Droits d'auteur	71.4%	0%	28.6%
Produits cosmétiques (Réponses: 2)			
Brevets	100%	0%	0%
Marques	100%	0%	0%
Droits d'auteur	0%	0%	100%
Bureaux d'études (Réponses: 7)			
Brevets	85.7%	0%	14.3%
Marques	85.7%	0%	14.3%
Droits d'auteur	85.7%	0%	14.3%
Informatique, logiciels, loisirs (Réponses: 4)			
Brevets	50%	0%	50%
Marques	75%	0%	25%
Droits d'auteur	100%	0%	0%
Télécommunications et information (Réponses: 6)			
Brevets	66.7%	33.3%	0%
Marques	83.3%	16.7%	0%
Droits d'auteur	83.3%	16.6%	0%
Electroménager et électronique (Réponses: 4)			
Brevets	100%	0%	0%
Marques	100%	0%	0%
Droits d'auteur	75%	0%	25%

PAR SECTEUR (suite)	CONTRE	POUR	SANS OPINION/ PAS DE REPONSE
Biens de consommation domestiques (Réponses: 2)			
Brevets	100%	0%	0%
Marques	100%	0%	0%
Droits d'auteur	50%	0%	50%
Automobile et transports (Réponses: 6)			
Brevets	100%	0%	0%
Marques	83.3%	0%	16.7%
Droits d'auteur	83.3%	0%	16.7%
Vente au détail (Réponses: 4)			
Brevets	0%	75%	25%
Marques	25%	75%	0%
Droits d'auteur	25%	75%	0%
Consultants juridiques et en propriété intellectuelle (Réponses: 18)			
Brevets	55.6%	27.8%	16.6%
Marques	44.4%	44.4%	11.2%
Copyright	50%	22.2%	27.8%
Organisations panindustrielles (Réponses: 2)			
Brevets	100%	0%	0%
Marques	100%	0%	0%
Droits d'auteur	50%	0%	50%
Divers (Réponses: 10)			
Brevets	30%	40%	30%
Marques	50%	30%	20%
Droits d'auteur	20%	30%	50%

Récapitulatif par secteur des raisons fournies par les sondés à l'appui de leurs positions

PRODUITS PHARMACEUTIQUES

NOMBRE DE REPONSES : 15

Dans ce secteur, seule une des personnes interrogées s'est prononcée en faveur de l'épuisement international dans tous les domaines de la propriété intellectuelle. Toutes les autres se sont prononcées contre cet épuisement à l'unanimité dans le domaine des brevets, et à la majorité dans ceux des marques et des droits d'auteur (Sans opinion : 1 pour les marques et 5 pour les droits d'auteur), pour les raisons suivantes :

- Les fourchettes de prix, imposées par la réglementation des tarifs, sont essentielles pour rentabiliser les investissements de R&D et permettre aux producteurs d'approvisionner les marchés à bas prix. Un épuisement international des droits permettrait aux négociants de tirer illégitimement profit de ces fourchettes de prix obligatoires et d'accaparer les retours sur investissements, indispensables pour financer la recherche et le développement.
- L'industrie pharmaceutique doit pouvoir procéder à la traçabilité des produits pour des raisons de sécurité et en cas de rappel de produit ; l'absence du contrôle de qualité dans une chaîne d'approvisionnement élargie et les contrefaçons peuvent mettre des vies en danger.
- L'épuisement international aura un effet négatif sur les pays en voie de développement parce qu'elle décourage le transfert de technologie et entraîne le retrait ou l'augmentation du prix des produits sur les marchés à bas prix.

La seule réponse du secteur pharmaceutique en faveur de l'épuisement international précisait que ce système permet aux consommateurs de bénéficier de prix réduits et évite toute pratique de tarification monopolistique et abusive des fabricants.

PRODUITS CHIMIQUES

NOMBRE DE REPONSES : 7

Aucune réponse en faveur de l'épuisement international dans quelque secteur de propriété intellectuelle que ce soit. Toutes les personnes qui ont répondu se sont déclarées à l'unanimité contre l'épuisement dans les domaines des brevets et des marques, et à la majorité dans le secteur des droits d'auteur (2 sans opinion), pour les raisons suivantes :

- Les importations parallèles induisent des risques pour les consommateurs au niveau de la santé et de la sécurité car les produits chimiques font l'objet de consignes strictes d'utilisation, d'entreposage et de transport et leur formule varie en fonction des différents climats pour en assurer la stabilité et l'efficacité.



- Un épuisement international interdirait aux entreprises de concéder des licences par territoire, ce qui réduirait probablement les transferts de technologie vers les pays en voie de développement et restreindrait la liberté d'utilisation des droits de propriété intellectuelle des producteurs.
- Un épuisement international supprimerait la protection de la propriété intellectuelle, qui est un facteur clé de l'innovation et des investissements en R&D, et ouvrirait la porte aux contrefaçons et à la concurrence déloyale.

INDUSTRIE DES COSMETIQUES

NOMBRE DE REPONSES : 2

Aucune réponse en faveur de l'épuisement international dans quelque secteur de propriété intellectuelle que ce soit. Toutes les personnes qui ont répondu se sont déclarées à l'unanimité contre l'épuisement dans les domaines des brevets et des marques, et n'ont pas répondu ou se disent sans opinion dans le secteur des droits d'auteur, pour les raisons suivantes :

- Un épuisement international saperait l'innovation et aboutirait à une augmentation des contrefaçons.
- Le seul gagnant dans un système d'épuisement international ne serait pas le consommateur, mais le négociant du marché parallèle.
- L'épuisement régional instaure une concurrence loyale entre les distributeurs.

BUREAUX D'ETUDES

NOMBRE DE REPONSES : 7

Aucune réponse en faveur de l'épuisement international dans quelque secteur de propriété intellectuelle que ce soit. 6 réponses contre l'épuisement international dans tous les secteurs de la propriété intellectuelle (1 sans opinion) pour les raisons suivantes :

- Un épuisement international nuirait à une protection adéquate et efficace de la propriété intellectuelle et ne tiendrait aucun compte des réalités économiques du commerce international ;
- L'épuisement international apporte peu d'avantages au consommateur, démotive totalement les innovateurs, spécialement les P.M.E., et met un terme au transfert de technologie.
- A défaut d'un marché mondial, les fourchettes de prix sont un facteur indispensable pour réaliser des retours sur investissements des coûts de R&D et approvisionner les marchés à bas prix ;
- Un épuisement international risque d'aboutir au piratage et à la suspension par le producteur des approvisionnements des pays à bas prix, entraînant une hausse des prix dans le pays d'origine afin d'assurer la rentabilité des investissements R&D.
- Les entreprises qui exercent leurs activités dans des pays ou des régions assujettis au régime de l'épuisement international seront désavantagées par rapport à leurs concurrents opérant dans des pays qui ne sont pas dotés d'un tel régime.

INFORMATIQUE, LOGICIEL INFORMATIQUE ET LOISIRS**NOMBRE DE REPONSES : 4**

Aucune réponse en faveur de l'épuisement international dans quelque secteur de propriété intellectuelle que ce soit. 2 réponses contre l'épuisement international dans le secteur des brevets, 3 dans le secteur des marques (2 sans opinion, 1 réponse en faveur de l'épuisement pour les marques) et aucune réponse en faveur de l'épuisement dans le secteur des droits d'auteur, pour les raisons suivantes :

- Un tel système aboutirait à une recrudescence du piratage et priverait des ressources indispensables aux éléments créatifs fondamentaux.
- L'épuisement international va à l'encontre de la nature territoriale des droits de propriété intellectuelle.
- L'épuisement international interdirait la mise à disposition des travaux dans plusieurs pays aux dates et dans le cadre des programmes de promotion déterminés par le titulaire des droits de propriété intellectuelle.
- La concurrence découlant de la commercialisation parallèle d'éditions spéciales à bas prix à l'intention des pays en voie de développement risque de contraindre les éditeurs de travaux sous copyright à cesser la production d'éditions locales sur le marché des importations et à retirer les éditions spéciales à bas prix soumises au commerce parallèle.

TELECOMMUNICATIONS ET INFORMATIQUE**NOMBRE DE REPONSES : 6**

Une majorité de réponses contre l'épuisement international dans les trois secteurs de propriété intellectuelle. Les principaux arguments cités contre ce régime sont qu'en cas d'épuisement international :

- les titulaires des droits de propriété intellectuelle perdraient le contrôle des canaux de distribution, ce qui rendrait difficile l'application des restrictions territoriales des contrats de licence ;
- L'épuisement international permettrait la réimportation de produits vendus sur des territoires où le titulaire des droits de propriété intellectuelle bénéficie d'une protection très faible, voire nulle, sur des territoires où il bénéficie d'une protection solide, le spoliant de la valeur équitable de ces produits sur ce territoire.

Toutefois, deux compagnies de télécommunications se sont prononcées en faveur de l'épuisement international pour les brevets, et une en faveur de cet épuisement pour les marques et les droits d'auteur, en arguant du fait que c'est un moyen légitime de soutenir le libre flux des produits tant que leur source est le titulaire légal des droits.



ELECTROMENAGER ET ELECTRONIQUE

NOMBRE DE REPONSES : 4

Aucune réponse en faveur de l'épuisement international dans quelque secteur de propriété intellectuelle que ce soit. Toutes les personnes qui ont répondu se sont déclarées à l'unanimité contre l'épuisement dans les domaines des brevets et des marques, et à la majorité contre cet épuisement dans le domaine des droits d'auteur (1 sans opinion), pour les raisons suivantes :

- Il y a trop de différences entre les pays pour que l'épuisement international puisse fonctionner.
- La jurisprudence ("Dossier Silhouette" d'ECJ) et les conventions internationales comme la convention de l'O.M.C. et les Conventions de Paris, de Berne et de Rome ne soutiennent pas le régime d'épuisement international.
- L'épuisement international favorisera principalement les négociants des marchés parallèles.

BIENS DE CONSOMMATION DOMESTIQUE

NOMBRE DE REPONSES : 2

Aucune réponse en faveur de l'épuisement international dans ce secteur. Toutes les personnes qui ont répondu se sont déclarées à l'unanimité contre l'épuisement dans les domaines des brevets et des marques, et à la majorité contre cet épuisement dans le domaine des droits d'auteur (1 sans opinion), pour les raisons suivantes :

- L'épuisement international porte préjudice à la souveraineté de la distribution.
- Le goût et la composition des produits doivent être adaptés aux différents marchés.

AUTOMOBILE ET TRANSPORTS

NOMBRE DE REPONSES : 6

Aucune réponse en faveur de l'épuisement international dans ce secteur. Toutes les personnes qui ont répondu se sont déclarées à l'unanimité contre l'épuisement dans les domaines des brevets et des marques, et à la majorité contre cet épuisement dans le domaine des droits d'auteur (1 sans opinion), pour les raisons suivantes :

- Crainte de perdre des opportunités de concession sous licence, diminution du contrôle de qualité (l'augmentation du nombre de pièces et de sources aggravant la difficulté de la distinction entre les produits sous licence et les autres) et augmentation des contrefaçons et des risques pour la sécurité, qui porteront atteinte à la réputation de l'entreprise.
- Nécessité de garantir le contrôle des marchés et la distribution (sélective) des produits, qui sont techniquement différents d'un marché à l'autre.
- Risque de confusion relativement aux pièces de rechange, catalogues, etc.



VENTE AU DETAIL

NOMBRE DE REPONSES : 4

La majorité s'est déclarée en faveur de l'épuisement international, pour les raisons suivantes :

- L'épuisement international est compatible avec la liberté du commerce et des règles claires, simples et équitables ;
- L'épuisement international sert les intérêts des consommateurs en faisant pression sur les prix ;
- Le développement du marché sur l'Internet fait de l'épuisement international le seul régime possible.

Toutefois, une entreprise de vente en détail estime que l'utilisation croissante de l'Internet dans le secteur de la distribution souligne l'importance du contrôle de la distribution et de la commercialisation de produits de marque, et a pris position contre l'épuisement international.

CONSULTANTS JURIDIQUES ET EN PROPRIETE INTELLECTUELLE

NOMBRE DE REPONSES : 18

La majorité (55,6 %) s'est déclarée contre l'épuisement international pour les brevets. Principaux arguments avancés :

- L'épuisement international réduirait à néant l'innovation et de la créativité liées aux brevets et aux droits d'auteur et les garanties d'originalité et de qualité fournies par les marques.
- L'épuisement international favorise la contrefaçon, sème la confusion parmi les consommateurs et compromet la confiance liée aux produits protégés par la propriété intellectuelle.
- L'absence de réciprocité au niveau international et la disparité mondiale des coûts, par exemple dans le domaine de la production, etc. placeront les entreprises des pays où ces coûts sont élevés dans une position défavorable par rapport à la concurrence.

44,4 % des réponses sont favorables au régime d'épuisement international pour les marques (44,4 % contre, 11,2 % neutres) et une minorité est favorable à un régime d'épuisement international pour les brevets et les droits d'auteur. Ces personnes considèrent que la limitation de l'épuisement est injustifiée parce qu'elle crée de nouvelles barrières commerciales, segmente les marchés et fait obstacle à l'intégration des marchés.

ORGANISATIONS PANINDUSTRIELLES

NOMBRE DE REPONSES : 2

Aucune réponse en faveur de l'épuisement international dans ce secteur. Toutes les personnes qui ont répondu se sont déclarées à l'unanimité contre l'épuisement dans les domaines des brevets et des marques, et à la majorité contre cet épuisement dans le domaine des droits d'auteur (1 sans opinion), et ont cité les raisons suivantes :



- L'épuisement international ruinerait les droits de propriété intellectuelle et aurait des effets négatifs sur l'investissement et l'innovation.
- Il y a trop de différences d'un pays à l'autre pour que l'épuisement international puisse fonctionner.
- L'épuisement international risque d'entraîner une perte de confiance du consommateur dans le produit.
- L'épuisement international augmenterait les problèmes de contrefaçon.
- Le "Dossier Silhouette" d'ECJ et le rapport NERA ne militent pas en faveur d'un régime d'épuisement international.

DIVERS

NOMBRE DE REPONSES : 10

Ce groupe englobait des entreprises exerçant leurs activités dans les domaines suivants : inspection des expéditions, objets en céramique, services financiers, serrurerie, sidérurgie, industrie de l'aluminium, conditionnement des aliments liquides, et des professeurs de droit. Les réponses étaient divisées sur la question de l'épuisement national/international. Les opposants à l'épuisement international ont utilisé les arguments suivants, déjà cités dans les autres secteurs :

- Adaptation des produits aux différents marchés, ce qui est impossible sous un régime de l'épuisement international.
- L'épuisement international entraînerait des problèmes de garantie et de service après-vente, aboutissant à la confusion et au mécontentement des consommateurs.

Les tenants de l'épuisement international estiment que les frais de R&D ont été engagés en vue d'opportunités mondiales.